

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

555 avenue des Loisirs

Notre-Dame-de-Montauban

G0X 1W0 Tél : 418-336-2640

Le 5 juillet 2016

Par courriel seulement : martine.frenette2@sympatico.ca

Madame Martine Frenette, CPA, CA
4733-F, rue Gaboury
St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1G1

Objet : Votre correspondance du 12 juin 2016

Madame Frenette,

La municipalité a bien reçu votre dernière lettre du 12 juin 2016 (5 pages) par laquelle vous formulez de très nombreuses demandes de précisions ou d'informations.

C'est la huitième demande écrite que vous formulez à la municipalité en plus d'avoir participé à une rencontre particulière, pour vous, tenue avec le vérificateur comptable et des conseillers municipaux ainsi que Me Lemay, le 26 février dernier et en plus de votre participation à la présentation des états financiers par le vérificateur comptable le 7 juin dernier.

Voici les dates de vos différentes demandes par courriel :

- 6 janvier 2016 : demande de nombreux documents qui vous ont été fournis
- 2 février 2016 : 4 pages
- 7 février 2016 : 7 pages
- 26 février 2016 : rencontre à la municipalité à laquelle vous et votre conjoint avez participé, en présence de différents membres du conseil municipal, des officiers de la municipalité, du vérificateur comptable, monsieur Guy Desaulniers et de Me Lemay
- 28 février 2016 : courriel accompagné de votre compte rendu de la rencontre du 26 février et des documents annexés (15 pages)
- 29 février 2016 : courriel de précisions (1 page)
- 10 avril 2016 : 19 pages avec les annexes

10 mai 2016 : 4 pages

7 juin 2016 : présentation des états financiers par le vérificateur en séance publique du conseil municipal à laquelle vous avez eu l'occasion de poser de nombreuses questions au vérificateur, monsieur Guy Desaulniers

12 juin 2016 : 5 pages

À ce stade-ci, je dois vous informer que la municipalité ne donnera pas de réponse à votre dernière lettre qui s'adresse principalement au travail effectué par le vérificateur comptable de la municipalité. Vos dernières questions sont davantage de l'argumentation sur le travail de nos vérificateurs.

Les questions nombreuses et incessantes que vous posez débordent des questions usuelles et cela entraîne des dépenses additionnelles pour la municipalité auprès de ses vérificateurs et une utilisation de temps importante pour les employés de la municipalité.

Nous constatons que malgré toutes les réponses et précisions qui vous ont été fournies dans le passé, vous n'en semblez jamais satisfaite.

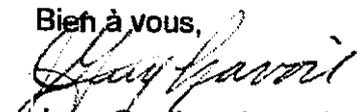
Dans ce contexte, il est certainement préférable que vous vous adressiez à une autre instance, par exemple, comme au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Nous travaillons avec une firme comptable professionnelle, en qui la municipalité a confiance, le rapport de cette firme est déposé annuellement au ministère qui a l'occasion de le vérifier. Malheureusement, nous ne pourrions en faire davantage dans ce dossier qui a déjà généré beaucoup d'énergie et des frais additionnels qui seront payés par l'ensemble des citoyens.

Vous recevrez une copie de la résolution que vous demandiez concernant le cautionnement de la municipalité dans le cas de la Coop. Pour ce qui est de la lettre de recommandation des vérificateurs comme il s'agit de recommandation faites annuellement par les vérificateurs, il ne s'agit pas d'un document public. Les membres du conseil en prennent connaissance dans le cadre d'une réunion de travail.

Espérant que cela pourra clore ce dossier.

Bien à vous,



Jean-Guy Lavoie, maire